



COMMUNE DE SAINT SIGISMOND
85 420

Tel : 02.51.52.94.82 - Fax : 02.51.52.97.46
E-mail : commune.stsigismond@wanadoo.fr
Ou mairie@stsimin.com

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/04/2019

PRÉSENTS : Denis La Mache, Bernard Coiffé, Martine Barbier, Élisabeth Guillot, Jocelin Quillet, Claude Airaud, Éliane Montamat,

ABSENTS Béatrice Houiller (Tritschler) (avec pouvoir à Elisabeth Guillot) Luc Vrignaud, **POUVOIR (S)** : 1

Mme Élisabeth Guillot a été élue secrétaire.

Le compte rendu sommaire de la dernière réunion de conseil municipal est accepté, sous réserve de modifications de forme non susceptibles de modifier la signification des propos.

COMPTE RENDU DE DÉCISION DU MAIRE

<u>OBJET</u>	<u>FOURNISSEUR</u>	<u>HT</u>	<u>TVA</u>	<u>TTC</u>
Achat Chambre froide pour le foyer communal	CARCED - 79000 NIORT	1 431.03	286.21	1 717.24

OBJET: APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018

REF : D180416A

M. le Maire, communique le compte de gestion transmis par le Receveur municipal concernant les budgets de la commune (budget communal, budget embarcadère et budget assainissement). Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le Maire précise que les écritures sont conformes aux siennes retracées par le compte administratif. Il propose donc de l'adopter pour chacun des trois budgets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter le compte de gestion 2018 du receveur municipal pour les trois budgets de la commune.

OBJET: VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2018

REF : D190411B

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. COIFFÉ Bernard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. LA MACHE Denis, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les budgets supplémentaires, et les décisions modificatives suivantes :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ANNEXE POUR EMBARCADERE DE L'AUTIZE						
Résultats reportés.....	2 312.01			5 577.12		3 265.11
Opérations de l'exercice	2 267.25	3 031.53	594.60	196.75	2 861.85	3 228.28
TOTAUX	4 579.26	3 031.53	594.60	5 773.87	2 861.85	6 493.39
Résultats de clôture.....	1 547.73			5 179.27		3 631.54
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	1 547.73	0.00	0.00	5 179.27	0.00	3 631.54
RESULTATS DEFINITIFS	1 547.73	0.00		5 179.27		3 631.54

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ANNEXE POUR ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés.....	300.00		415 781.59	0.00	416 081.59	
Opérations de l'exercice	5 067.28	18 000.00	121 959.38	406 385.04	127 026.66	424 385.04
TOTAUX	5 367.28	18 000.00	537 740.97	406 385.04	543 108.25	424 385.04
Résultats de clôture.....		12 632.72	131 355.93		131 355.93	
Restes à réaliser			73 987.17	204 710.81		130 723.64
TOTAUX CUMULÉS	0.00	12 632.72	205 343.10	204 710.81	205 343.10	217 343.53
	0.00	12 632.72	632.29			12 000.43

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....		135 381.01	19 620.04	0.00		135 381.01
Opérations de l'exercice	251 119.67	300 523.98	299 774.66	62 968.10	550 894.33	363 492.08
TOTAUX	251 119.67	435 904.99	319 394.70	62 968.10	550 894.33	498 873.09
Résultats de clôture.....		184 785.32	256 426.60		256 426.60	184 785.32
Restes à réaliser			43 930.42	177 959.57	43 930.42	177 959.57
TOTAUX CUMULÉS		184 785.32	300 357.02	177 959.57	300 357.02	362 744.89
RESULTATS DEFINITIFS		184 785.32	122 397.45			62 387.87

Approuve les comptes administratifs à l'unanimité

OBJET: AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018

REF : D190411C

Budget Embarcadère de l'Autize

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	En Euros
POUR MÉMOIRE	
Exédent antérieur reporté	-2 312.01
Résultat de l'exercice	764.28
DEFICIT AU 31/12/2018 AVANT AFFECTATION	-1 547.73
AFFECTATION OBLIGATOIRE	
à l'apurement du déficit	
aux réserves réglementaires	
à l'exécution du virement à l'investissement (R 1068)	
SOLDE DISPONIBLE	-1 547.73
AFFECTATION	
affectation complémentaire aux réserves (1068)	
affectation à l'excédent reporté (exercice 2019)	
Déficit reporté exercice 2019	1 547.73

Budget Assainissement

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	En Euros
POUR MÉMOIRE	
Exédent antérieur reporté	-300.00
Résultat de l'exercice	12 932.72
DEFICIT AU 31/12/2017 AVANT AFFECTATION	12 632.72
AFFECTATION OBLIGATOIRE	
à l'apurement du déficit	
aux réserves réglementaires	
à l'exécution du virement à l'investissement (R 1068)	632.29
SOLDE DISPONIBLE	12 000.43
AFFECTATION	
affectation complémentaire aux réserves (1068)	
affectation à l'excédent reporté (exercice 2019)	12 000.43
Déficit reporté	

Budget communal

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	En Euros
POUR MÉMOIRE	
Exédent antérieur reporté	135 381.01
Résultat de l'exercice	49 404.31
excédent AU 31/12/2018 AVANT AFFECTATION	184 785.32
AFFECTATION OBLIGATOIRE	
à l'apurement du déficit	
aux réserves réglementaires	
à l'exécution du virement à l'investissement (R 1068)	122 397.45
SOLDE DISPONIBLE	62 387.87
AFFECTATION	
affectation complémentaire aux réserves (1068)	
affectation à l'excédent reporté (exercice 2019)	62 387.87

OBJET: VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2019

REF : D190411D

Le conseil municipal vote comme suit, et à l'unanimité les taux d'imposition (sans aucune modification par rapport aux exercices précédents) :

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	320 700,00	1,39	16,81	0,00	53 910,00	1,39
TFPB	207 300,00	5,71	16,32	0,00	33 831,00	5,71
TFPNB	57 800,00	0,70	62,84	0,00	36 322,00	0,70
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	585 800,00	2,81			124 063,00	2,33

OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

REF : D190411E

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs suivants :

Budget embarcadère				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2018	-	-	-	-
Proposition supp. au BP 2019	5 128.81	5 128.81	5 450.35	5 450.35
TOTAL VOTÉ BP 2017	5 128.81	5 128.81	5 450.35	5 450.35

Budget annexe assainissement				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2018	-	-	73 987.17	204 710.81
Proposition supp. au BP 2019	66 200.00	66 200.00	174 724.94	44 001.30
TOTAL VOTÉ BP 2017	66 200.00	66 200.00	248 712.11	248 712.11

Budget communal	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2018	-	-	43 930.42	177 959.57
Proposition supp. au BP 2019	345 046.87	345 046.87	515 988.36	381 959.21
TOTAL VOTÉ BP 2019	345 046.87	345 046.87	559 918.78	559 918.78

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FIPDR POUR TRAVAUX SECURISATION ECOLE

REF : D190411F

M. le Maire rappelle au conseil municipal les termes de la circulaire préfectorale du 27 février 2019 concernant le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR). Les crédits permettront de réaliser les opérations de sécurisation des espaces scolaires inscrits dans les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) et/ou diagnostics de sûreté. Les travaux éligibles sont :

- l'installation de la vidéoprotection couvrant les différents points névralgiques des établissements scolaires ;
- la réalisation ou l'élévation de clôtures, portails, barrières, les portes blindées, les interphones, les vidéophones, les filtres anti-flagrants pour les fenêtres au rez-de-chaussée et les barreaudages ;
- la mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « attentat anti-intrusion » ou toute autre mesure destinée à la protection des espaces de confinement.

Un dossier sera déposé par la commune pour la sécurisation de son école. Ce projet pourrait être financé par l'État entre 20 et 80% du coût total HT, dans le cadre du FIPDR.

La commission communale chargée des bâtiments a travaillé sur le dossier et propose le remplacement des portails de l'école qui ont été jugés non satisfaisants. Le projet consiste en la réalisation d'un portail et d'un portillon pour garantir la fermeture de l'enceinte de l'école. Plus hauts et permettant une fermeture avec clé pour garantir les accès corrects des usagers et des secours, ils seront ainsi conformes aux prescriptions de la gendarmerie.

Le Maire présente les devis reçus de trois entreprises et propose de retenir le mieux-disant, d'un montant de 5 644,09 € HT (6 772,91 € TTC) proposé par l'entreprise Jardin d'Autise

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Autorise M. le Maire à demander auprès de l'Etat une aide par le biais du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation sur la base du devis de l'entreprise JARDIN D'AUTISE d'un montant HT de 5 644,09 HT ;
- Autorise M. le Maire à signer les actes y afférents

OBJET : PREPARATION DES ELECTIONS EUROPEENNES

REF : D190411G

Rappel de la date des élections : 26 mai 2019 – Bureau de vote ouvert de 8h00 à 18h00

Président : LA MACHE Denis

Président suppléant : COIFFE Bernard

M. Le Maire demande aux conseillers municipaux d'indiquer s'ils peuvent ou non remplir le poste d'assesseur titulaire (présence indispensable à l'ouverture et à la fermeture du bureau) .

Sont disponibles pour être assesseurs titulaires et assurer la tenue du scrutin : GUILLOT Elisabeth, MONTAMAT Éliane.

Seront présents pour occuper un ou plusieurs tours de garde : AIRAUD Claude et QUILLET Jocelin
Mme BARBIER Martine sera indisponible.

OBJET : LIGNE DE TRESORERIE – POUVOIR AU MAIRE

REF : D190411H

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'ouverture de ligne de trésorerie afin de financer les charges liées à l'investissement du budget principal 2019.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du maire décide :

- d'autoriser l'ouverture, pour le budget principal, d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 200 000 euros,
- De conférer toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de la ligne de trésorerie, la signature des contrats à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées

OBJET : PROGRAMME VOIRIE CHOIX DE L'ENTREPRISE

REF : D190411I

La commission communale chargée du dossier propose un programme voirie sur la base des travaux suivants :

- Chemin des vignes
- Chemin de Bouloup
- PATA

3 entreprises ont été sollicitées :

Colas (enrobé à froid)	43 567,25 HT	52 280,70 TTC
Colas (bi couche)	39 712,05 HT	47 654,46 TTC
Rineau TP	23 255,00 HT	27 906,00 TTC
Migné	21 791,00 HT	26 150,09 TTC

La commission propose de retenir l'entreprise Migné

- Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :
 - Valide le choix de la commission au bénéfice de l'entreprise MIGNE pour un montant de 21 791 HT
 - Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du devis

QUESTIONS DIVERSES

Commission Environnement voirie et bâtiments

- Assainissement collectif : passage de la compétence à la CCVSA au 1/1/2020 (date fixée par la loi, mais dérogation possible). Il reste quelques questions à traiter avec les prestataires pour la maintenance sur les communes de Maillé et Vix qui se termine en fin d'année. La CCVSA propose de globaliser les contrats. St Sigismond n'a pas de contrat puisqu'en régie. Il est proposé de continuer ainsi jusqu'au transfert.

- Syndicat mixte : l'arrêt de la subvention de l'Agence de l'Eau pour la lutte ragondins est annoncé à compter de 2020. Par ailleurs, une association pour l'environnement a porté un recours contre le syndicat mixte concernant l'utilisation de l'eau des réserves.
- Agence routière départementale : les travaux de mise en sécurité de la voirie restent subventionnés par le conseil départemental en agglomération. Par ailleurs, la voirie entre le bourg et Chanceau va être réalisée par des procédés nouveaux. Plusieurs alternatives sont annoncées (Alvéoles, pieux...) . D'autre part, les travaux du Pont de Reth sont prévus en juin.
- SIVOM ponts & passerelles : les règles se compliquent. La commune avait été informée de l'existence d'une aide pour la réfection des chemins en certaines zones de marais, mais celle-ci serait sous condition de travaux en bitume. En outre, cette aide n'est pas cumulable avec le contrat Vendée territoire. La commune devra confirmer si, étant données les nouvelles conditions, elle maintient l'inscription de certains de ses chemins dans le programme.

Commission Culture Manifestations et communications

Échange avec la commune de Pointis-Inard : Le projet de visite globale en mai est abandonné faute de constitution d'un groupe suffisant de Pyrénéens (d'autres manifestations sont organisées chez eux). Une prochaine date est envisagée en septembre.

Quinzaine bleue : le programme de la commune est à finaliser

Faymoreau : Inauguration le 05/04/2019

Autres informations

- Téléphonie mobile : M. le maire a rencontré Mme Nicoll de la DREAL le 20 mars. Avec elle, il a abordé le projet d'implantation du pylône par Bouygues. Madame Nicoll a indiqué qu'elle était défavorable aux implantations en site classé. La décision finale des services de l'État nous permettra de prendre la délibération sur le choix qui sera retenu.
- Absence d'un agent communal : M. Moreau est de nouveau en arrêt jusqu'au 05/05/2019. La commune devra travailler avec un seul agent en fixant des priorités sur les travaux à réaliser.
- Rencontre avec la sénatrice Mme Annick Billon : un rendez-vous avec le maire est prévu le vendredi 17 mai 14h en Mairie. Monsieur le Maire propose aux élus intéressés de se joindre à cette entrevue.
- Ouverture de l'embarcadère : Comme prévu, une réunion a été organisée par la commune avant le début de la saison pour faire le point sur les aspects techniques permettant un démarrage de l'activité dans les meilleures conditions. Il est à noter que les barques sont vieillissantes et que le fournisseur retenu l'an dernier ne produit plus la barque que le conseil municipal avait choisie.
 - Embâcles sur les circuits : L'IIBSN et le Syndicat des Marais Mouillés doivent intervenir pour libérer les conches obstruées qui se situent sur les circuits de l'embarcadère. (Conche des Bourgnons notamment dans laquelle est tombée une souche avec terre et dont le curage est prévu sous peu).
- Point propre du Coudreau : Un tas d'immondices a été trouvé. Le maire est intervenu accompagné du policier municipal pour retrouver des informations. Le dossier est en cours et M. le Maire souhaite que soient retrouvés les responsables à pour faire appliquer fermement la loi.
- Gigalis : le maire, administrateur de Gigalis informe que le projet de déploiement de la fibre optique sur le territoire se déroule normalement. L'équipement des sites stratégiques (mairie et école pour notre commune) est en cours actuellement
- PNRMP : Le Maire était présent à l'assemblée *e générale. Le dossier des éoliennes fait débat (mais le parc n'a pas compétence).

Le secrétaire de séance



LE MAIRE,
Denis LA MACHE

